



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ



# SYNTHÈSE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ

DES PARCS NATURELS MARINS



Iroise



Mayotte



Golfe du Lion



Estuaires picards  
Mer d'Opale



Bassin d'Arcachon



Estuaire de la Gironde  
Mer des Pertuis



Cap Corse Agriate  
Capicorsu Agriate



Martinique



# SOMMAIRE

The title 'SOMMAIRE' is rendered in large, bold, dark blue letters. The letters are partially filled with and surrounded by various marine life illustrations in shades of blue and white, including a seahorse, a bird, coral, a crab, and a squid. The background is a light blue gradient with wavy lines.

P. 4

## Les moments forts dans les parcs naturels marins

P. 16

## La contribution des parcs naturels marins aux grandes missions de l'Office français de la biodiversité

- Mission 1    Police de l'environnement : lutter contre les atteintes à la biodiversité
- Mission 2    Connaissance et expertise : mieux comprendre les enjeux de préservation de la biodiversité pour mieux la protéger
- Mission 3    L'appui aux politiques publiques : accompagner la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de l'eau et de la biodiversité
- Mission 4    Les aires protégées : gérer et restaurer
- Mission 5    La mobilisation des acteurs et des citoyens : sensibiliser et faire agir pour préserver le futur

P. 21

## Les chiffres clés des parcs naturels marins



Et au fil du document, rencontrez des agents des parcs naturels marins, découvrez leurs métiers et quelques fragments de leur quotidien.

# PRÉAMBULE



*L'Office français de la biodiversité a adopté son contrat d'objectifs et de performance (COP) pour 5 ans, signé avec ses ministères de tutelle. Il s'articule autour de quatre orientations stratégiques : concourir à la transition écologique, agir dans les territoires, avancer avec l'ensemble des partenaires, et bâtir une culture d'établissement, partager une vision commune. Il souligne que les aires protégées en gestion directe de l'OFB relèvent d'une mission à part entière de l'établissement qui concourt activement à la mise en œuvre de ce COP.*

*Les parcs naturels marins sont des territoires d'ancrage fort pour la mise en œuvre des politiques publiques et des actions des directions régionales et d'outre-mer ; ils constituent un support concret de démonstration et de partenariats pour la transition écologique, ainsi qu'un mode de gouvernance spécifique via leur conseil de gestion.*

*Les parcs naturels marins mobilisent les compétences multiples et variées au sein de l'OFB, tant au niveau de la recherche ou de la police, que de la mobilisation de la société. En 2021, le plan de gestion du dernier parc naturel marin créé (celui de Martinique) a été validé et son service opérations installé ; tous les parcs naturels marins sont donc maintenant opérationnels pour mettre en œuvre leurs orientations de gestion.*

*L'année 2021 a également vu adopter par le gouvernement la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2030) qui concrétise l'ambition de protéger 30% du territoire national et des espaces maritimes sous juridiction, dont un tiers sous protection forte. L'OFB est un acteur majeur de cette stratégie : il appuie le ministère pour son animation, son suivi et son évaluation ; il est également pilote ou copilote national de nombreuses actions. Par ailleurs, de par son rôle de gestionnaire d'aires protégées, l'OFB est un acteur direct sur le terrain de cette mise en œuvre, avec une ambition d'exemplarité.*

*A ce titre, l'OFB participe directement à l'atteinte des objectifs d'extension de surface d'aires protégées via la gestion des réserves. L'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise (29), gérée par le Parc naturel marin d'Iroise, passant de 39 ha à 1 129 ha, contribue à ces objectifs.*

*L'OFB se mobilise également sur le sujet de l'évaluation de la gestion de ses aires protégées, pour mieux l'adapter aux évolutions des enjeux écologiques et socio-économiques, voire climatiques (objectif 2 de la SNAP). Ainsi, en 2021, la RNCFS de Donzère-Mondragon et les parcs naturels marins d'Iroise et du golfe du Lion ont engagé cette démarche pour répondre à leurs questions évaluatives respectives.*

**Pierre Dubreuil**

Directeur général de l'Office français de la biodiversité

# Les temps forts dans les parcs naturels marins

## JANVIER

PAROLE D'AGENT



### Lancement de l'évaluation de l'action des parcs naturels marins d'Iroise et du golfe du Lion

Afin d'appuyer l'évaluation des objectifs des parcs naturels marins (PNM) et favoriser leur gestion, deux études évaluatives ont été lancées conjointement en 2021 sur les parcs du golfe du Lion (mi-parcours du plan de gestion) et d'Iroise (révision du plan de gestion), en cohérence avec la mesure 7 de la Stratégie nationale des aires protégées (renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées).

L'étude a consisté pour le PNM du golfe du Lion à évaluer d'une part, la mise en œuvre des actions depuis sa création il y a 10 ans, et d'autre part, à juger si la finalité « compatibilité des usages de loisirs » et les actions associées permettent de réduire effectivement les pressions afin de proposer le cas échéant des adaptations de la gestion. En dix ans, 350 actions ont été programmées avec un taux de réalisation de 80%. Au regard des 7 orientations du plan de gestion, les actions se répartissent de manière assez équilibrée avec une polarité sur le patrimoine naturel et les usages. On note un décollage de l'activité du Parc en 2018 avec l'installation du service opérations et la maturité des connaissances acquises.

Pour le PNM d'Iroise, les indicateurs ont été analysés et des propositions d'amélioration ont été formulées, tant pour les méthodes de calcul que pour l'organisation des suivis « socles » permettant d'asseoir une veille pérenne sur le fonctionnement du milieu. Une enquête a été menée plus particulièrement sur le territoire de la baie de Douarnenez afin d'analyser notamment en profondeur les effets de la gestion du Parc sur la qualité de l'eau. Les résultats mettent en évidence un rôle majeur du PNM dans la mise en œuvre de la politique sur l'eau, y compris sur les bassins versants.

A noter qu'une étude évaluative était réalisée dans le même temps sur la RNCFS de Donzère-Mondragon, gérée par l'OFB, et que cet appui à l'évaluation des PNM se poursuit en 2022 avec un autre Parc.

**Clément Lelabousse**

Chargé de mission qualité de l'Eau au Parc naturel marin de Mayotte

Dans le cadre d'un contrat de recherche et développement entre l'OFB, l'Ifremer et le BRGM, le Parc travaille à une meilleure compréhension de la dynamique des contaminants chimiques de l'amont de trois bassins versants : ceux de la Maré, de la Kwale et de l'Ourouvéni, jusqu'au récif barrière, en utilisant des échantillonneurs intégratifs passifs (EIP). Ce projet d'amélioration de la connaissance des pressions sur le continuum terre-mer de 3 bassins versants de Mayotte et de leurs masses d'eau associées par l'utilisation d'EIP, est piloté par Clément Lelabousse. Ce projet consiste aussi à élargir le spectre des substances recherchées à Mayotte et à étudier les capacités opérationnelles des EIP.

Des campagnes de prélèvements sont organisées en saisons sèche et humide, puis les échantillons sont analysés en métropole, avec la difficulté du transport qui doit être rapide et au frais. Clément a participé à toutes les campagnes à terre et en mer, dont la coordination n'a pas toujours été évidente. Il précise : « 3 stations ont été installées sur chaque cours d'eau, 1 dans l'estuaire et 3 dans le lagon dans la radiale du cours d'eau, et enfin une station de référence hors lagon. Les échantillonneurs restent en place plusieurs semaines, ce qui permet de lisser les mesures. Une première étape de screening (test) avait permis de rechercher les substances présentes sans les quantifier ».

L'identification des polluants vient compléter une « bibliothèque » existante, la quantification quant à elle est plus difficile à réaliser et relève encore du domaine de la recherche.

Une soixantaine de polluants (phytosanitaires, hydrocarbures, métaux lourds, pharmaceutiques, etc.) ont été inventoriés lors de la campagne 2021 en saison sèche. Une deuxième campagne est prévue en saison humide 2022 pour compléter et quantifier cet inventaire.

« C'est l'entrée pesticides qui est inquiétante, car on retrouve des produits qui sont interdits dans l'Union Européenne, et dont les concentrations sont importantes. Pour le reste, ce sont des produits issus de la vie courante et des eaux usées, l'absence de grosses industries à Mayotte limite le nombre de polluants par rapport à d'autres territoires. Ce projet nous fournit des données objectives pour quantifier les pressions et rencontrer les agriculteurs « officiels », car malheureusement la plupart de l'agriculture à Mayotte est informelle » indique Clément.

Clément souhaiterait aussi poursuivre le travail sur la contamination de la chair des poissons par ces contaminants chimiques, et étudier les liens avec certaines maladies des coraux.

le dernier plan  
de gestion validé



Conseil de gestion du 24 février 2021  
© Playbox Limited

## Validation du plan de gestion du PNM de Martinique par le conseil de gestion

La réunion du conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique en février a permis de valider son plan de gestion, qui a ensuite été approuvé par le conseil d'administration de l'OFB au mois de juin.

Document stratégique qui détermine le cadre de l'action du Parc pour les 15 prochaines années, le plan de gestion est l'aboutissement d'un travail mené pendant 3 années, de bibliographie, d'études de terrain et surtout d'ateliers de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire qui œuvrent en faveur de la biodiversité. Ces échanges ont abouti à la création d'une œuvre collective : une tortue symbolisant l'attachement à la mer.

## Arrêté inter-préfectoral de biotope autour des nids de balbuzards en Corse



Nid de balbuzards pêcheurs  
© Laurent Riquiers / OFB

Le conseil de gestion du 15 février 2021 du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate a rendu un avis favorable sur le projet d'arrêté inter-préfectoral portant création de zones de protection de biotope sur plusieurs communes du Parc.

Cet arrêté crée des zones de quiétude autour de 5 nids de balbuzard pêcheur incluant des parties marines situées sur le domaine public maritime du Parc et des parties terrestres attenantes, situées sur le territoire des communes de Baretalli, Centuri, Ersu et Palasca. Cette espèce est en effet inscrite sur la liste rouge de l'UICN comme en danger à l'échelle de la Corse et le dérangement par la fréquentation des sites provoque une baisse significative et continue du nombre de jeunes balbuzards à l'envol depuis 2010.

L'arrêté interdit l'accès de toute personne, par tout moyen, y compris en embarcations nautiques, le mouillage, le survol à basse altitude, l'escalade, la randonnée et toutes les activités sportives terrestres pouvant engendrer une perturbation ainsi que la chasse. Il existe des exceptions, notamment pour des fins scientifiques et pour la pêche professionnelle.

Le service opérations du PNM a en charge la surveillance de ces 5 zones marines, les communes surveillant les parties terrestres qui les concernent.

Le conseil de gestion suivra la mise en œuvre de cet arrêté et évaluera l'efficacité des mesures de protection.

la protection de 5 nids  
de balbuzard pêcheur

PAROLE  
D'AGENT



### Delphine Martins de Mourgues

Chargée de mission sensibilisation des jeunes publics et mobilisation participative au Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Le projet « Vivre et comprendre le Bassin, de la lagune à l'océan » a réuni 18 classes et près de 550 collégiens et lycéens à la rentrée 2021. Il est mené en coopération avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne. En lien avec le rectorat de l'académie de Bordeaux, il vise depuis 2019 à faire découvrir le patrimoine naturel et culturel du bassin d'Arcachon aux élèves de la 6<sup>e</sup> à la 2<sup>nd</sup>e.

Delphine Martins explique que l'objectif du projet « est de permettre aux élèves de vivre des expériences de terrain pour découvrir et comprendre notre environnement marin, à la fois la biodiversité et les écosystèmes mais aussi la culture maritime très riche au sein du PNM et les métiers liés à la mer. Un enseignant est référent mais nous recommandons la pluridisciplinarité et l'intervention d'une équipe incluant plusieurs matières telles que les SVT, la géographie, les mathématiques mais aussi les arts plastiques. Les enseignants formulent leurs attentes, notre volonté n'est pas de proposer un service clés en main ».

Les animations s'adaptent au niveau des classes qui bénéficient de 5 animations dont 3 journées de terrain. Celles-ci comprennent au moins une sortie sur l'eau (« certains ont eu la chance de naviguer sur de vieux gréements ») et des rencontres avec des professionnels (chantier naval, ostréiculteur, fabricant de voiles, chercheur, gestionnaire de site naturel, etc).

« Au-delà de la curiosité et de l'émerveillement que ces sorties procurent chez les jeunes, nous espérons une prise de conscience de la richesse de notre environnement, des liens entre l'homme et la nature et des bonnes pratiques à adopter. Nous espérons aussi que certains seront aiguillés dans leurs choix d'orientation professionnelle car nombre de métiers liés à la mer sont méconnus. Une année réussie se matérialise aussi par la valorisation portée par les enseignants comme des cartes interactives, expositions, quizz de mathématiques, poésies sur les animaux de l'estran ou encore résultats d'analyses de prélèvements d'eau. Les élèves sont tellement fiers de nous présenter leur travail, là est notre récompense ».

Le projet à découvrir en vidéo :

[https://www.youtube.com/watch?v=o6iL\\_mRD4p4](https://www.youtube.com/watch?v=o6iL_mRD4p4)



## Lancement du stage sur les chiffres clés des parcs naturels marins

15 ans après la loi de 2006 créant l'outil parc naturel marin, le réseau des PNM a la maturité pour valoriser son action.

Un stage a été lancé en mars par la Direction des aires protégées (DAP) afin d'exploiter des données sur le contexte socio-économique, l'état de la biodiversité et les moyens mis en œuvre pour la protection des milieux marins et le développement durable des activités. L'objectif était de proposer la définition de « chiffres clés » à même d'être utilisés pour une communication à l'échelle du réseau des PNM et vers des cibles définies.

*In fine* ce sont une cinquantaine de chiffres-clés qui ont été définis, parmi lesquels 17 ont été retenus pour une communication « grand public » via une plaquette illustrée. Ces chiffres auront vocation à être actualisés tous les 5 ans afin d'apporter une approche évaluative sur la durée.

**57 chiffres-clés à l'échelle du réseau des PNM dont 17 pour une plaquette grand-public :**  
<https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948cd47f1853d5b>

**Bruno Gareil**

Chef du service opérations  
du Parc naturel marin de Martinique

**Laura Piejos et Marjolaine Mure**

Volontaires en service civique dans ce service

Depuis mars 2021, le Parc naturel marin de Martinique est doté d'un service opérations composé d'un chef de service, de quatre agents de terrains et de deux volontaires en service civique (VSC) en charge de la sensibilisation sur le littoral. Ils partagent les locaux avec le sanctuaire Agoa sur le site des Trois Ilets et sont dotés d'un bateau semi-rigide cédé par la DEAL Martinique.

Bruno Gareil est arrivé en Martinique avec son expérience au sein du service opérations du PNM de Mayotte. Cela lui a permis de prioriser les actions d'installation du service, même s'il reconnaît que « plusieurs projets ont en fait été menés de front. Avant l'arrivée de l'équipe, les premiers mois ont permis de travailler sur l'architecture du service et sur les aspects administratifs : organiser les recrutements, les formations, commencer à prévoir l'habillement ainsi que les moyens nautiques du service ».

Un retroplanning sur 2 ans a permis de fixer les jalons et les échéances du service. Pour les agents de terrain, il a fallu gérer et planifier les formations (commissionnement, navigation, plongée) avant leurs arrivées afin d'optimiser leurs intégrations. Bruno relève que « le service formation a été à l'écoute et qu'une session de 4 semaines a été organisée sur place, permettant de limiter les déplacements ». Le transfert de compétence entre service ingénierie et service opérations s'est principalement effectué sur le terrain, et 2 des agents recrutés avaient déjà réalisé un VSC au sein du Parc. « Quand on organise des missions, nous proposons au service ingénierie de nous accompagner, même quand ils ne sont pas chargés de projet. C'est l'occasion d'échanger sur tous les sujets, hors du bureau et de rapprocher les équipes ». Bruno a aussi commencé rapidement à prendre des contacts avec les services de l'Action de l'Etat en mer, la DEAL, le service départemental de l'OFB, le procureur, ainsi que les fournisseurs.

Le service opérations s'est rapidement étoffé avec deux VSC sur la sensibilisation : Laura Piejos et Marjolaine Mure. Laura a « créé les contenus, les supports et des QR codes pour renvoyer sur la réglementation et toutes les informations utiles, a proposé une organisation de la sensibilisation et son développement. Le discours et les outils se sont adaptés sur le terrain en fonction du public et de la saison. La réflexion en amont avec l'équipe ingénierie a été très stimulante pour mettre en place l'organisation ».

Marjolaine a rejoint le service un peu plus tard avec son expérience du terrain acquise au Parc national des Calanques. Elle explique que Laura et elle sont « les yeux du Parc sur le littoral, avec une proximité avec tous les acteurs de la mer et une remontée quotidienne d'informations ». Elles retiennent toutes deux que la sensibilisation est chronophage mais qu'elles apprécient les retours positifs notamment des personnes recroisées qui ont fait évoluer leurs pratiques.



Maigre capturé pour l'étude  
© OFB

## Une étude sur le maigre dans l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis

Le maigre commun est un poisson migrateur qui suscite un intérêt fort de la pêche maritime professionnelle et de loisir. L'enjeu pour le PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est de préserver cette ressource halieutique d'importance locale, en améliorant la connaissance et en impliquant les pêcheurs pour son exploitation durable.

Le Parc s'est ainsi associé à l'Ifremer pour développer en 2021 des indicateurs basés sur le poids et la taille des poissons capturés sur les dernières décennies, sur la base de 3 méthodes recommandées par le Conseil international pour l'exploration de la mer.

Le Parc s'est aussi engagé dans le projet ACOST (Amélioration de la connaissance sur les stocks du golfe de Gascogne) pour y contribuer sur le maigre, afin de permettre d'établir son aire de fréquentation grâce à des marquages effectués par des pêcheurs professionnels, d'évaluer le nombre de maigres reproducteurs à l'aide d'une méthode innovante basée sur la génétique, et enfin de préciser l'évaluation de la population et de son exploitation en mettant à jour les paramètres biologiques de l'espèce.

Le travail de collecte d'échantillons génétiques a été mené en 2021, en revanche le marquage a été reporté à 2022.

En parallèle à ce projet et dans le cadre d'un stage, le Parc s'est intéressé aux pratiques de la pêche de loisirs du maigre et a réalisé un diagnostic sur les différentes techniques de pêche utilisées, leurs périodes et zones d'utilisation, le nombre de pratiquants par zone géographique et l'évaluation du nombre et poids des captures.

PAROLE  
D'AGENT



Luce Ceau

Chargée de mission programmation, interventions et partenariats à la Direction des aires protégées

Pour garantir la cohérence des budgets des 8 PNM et accompagner leur contractualisation via des partenariats et des conventions, Luce Ceau « travaille en interface avec la cellule financière des PNM à la Direction des finances, et coordonne l'équipe en charge du volet aires protégées du plan de relance. Il s'agit pour la programmation budgétaire de compiler les demandes des PNM, d'avoir un dialogue de gestion en bilatéral avec chacun d'entre eux, puis de mettre en cohérence ces demandes pour équilibrer les budgets. Enfin, la DAP réalise le dialogue de gestion inter-PNM avec la DGD Ressources, sur les budgets de fonctionnement, d'investissement et d'intervention ».

Les parcs mobilisent de nombreux outils pour atteindre les objectifs de leurs plans de gestion, dont les subventions, les partenariats, les conventions de coopération ou encore de recherche et développement. Luce explique : « je fais l'interface avec les chargés de mission qui montent les projets dans les parcs naturels marins, pour les accompagner dans le montage budgétaire en lien avec les services Partenariats en recettes et Partenariats en dépenses de la Direction de la stratégie d'intervention financière et du contrôle de gestion, fluidifier les relations avec les autres directions de l'OFB pour les circuits de validation notamment, et in fine s'assurer que les règles définies par le programme d'intervention sont bien suivies. Un des objectifs de mon poste est d'améliorer la connaissance des procédures par les équipes des PNM ». Cela implique aussi de participer aux comités des interventions et des partenariats (COMIP) qui ont lieu toutes les 2 semaines pour présenter les projets des PNM ou de préparer les dossiers de la commission des interventions pour les projets de plus de 500 k€ (généralement pour le plan de relance).

L'année 2021 a aussi vu le lancement des travaux sur le Système d'Information sur les interventions de l'OFB, avec l'élaboration d'un cahier des charges pour son développement. Cet outil permettra de suivre les contrats et de faciliter leur traitement, il sera accessible aux partenaires qui pourront déposer eux-mêmes leurs dossiers.

Arrivée en 2018, Luce conclut en indiquant : « mon poste a évolué depuis la création de l'OFB, vers plus d'appui sur les conventions et partenariats ; ce qui me plaît c'est la diversité des contacts avec toutes les équipes des parcs, d'avoir les explications sur les projets et de voir leur avancement ».

## Elaboration d'une cartographie des friches ostréicoles dans le bassin d'Arcachon



Extrait de l'atlas cartographique des friches ostréicoles du bassin d'Arcachon © OFB / ISEA

L'objectif de restauration de 75% des friches ostréicoles d'ici quinze ans est inscrit au plan de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon, et les travaux de réhabilitation se sont poursuivis en 2021.

Une carte des friches ostréicoles de l'ensemble du bassin d'Arcachon, à partir de l'orthophotographie 2018, a aussi été réalisée en 2021 par le SIBA (Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon), avec le soutien du Parc et un financement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Elle fournit de précieuses informations sur la distribution des friches, en vue de leur réhabilitation. Une nouvelle carte est en cours de réalisation à partir de l'orthophotographie 2020. Par ailleurs, la méthode développée pour localiser les friches a également été testée pour localiser les tables ostréicoles ou encore les herbiers de Zostère naine à l'échelle de la lagune, avec des résultats prometteurs. Enfin, des cartes de friches ostréicoles « 2021 » et « 2022 » sont d'ores et déjà prévues et permettront un travail de comparaison pour comprendre l'évolution des friches en quatre ans.

## Opération enlèvement et revalorisation des macro-déchets marins et corps morts illicites en Corse

La mise en place de systèmes de mouillage fixes appelés « corps-morts » est réglementée et fait l'objet d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire, délivrée par la Délégation de la Mer et du Littoral de Corse. Cette démarche n'étant pas toujours suivie, des corps-morts illégaux souvent apparentés à des déchets (pneus, radiateurs, etc) et pouvant engendrer une destruction importante des habitats, ont ainsi été installés depuis plusieurs décennies sur les fonds marins situés dans le périmètre du PNM du cap Corse et de l'Agriate.

En 2021, le Parc, en coopération avec la Direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée – Service Phares et Balises Méditerranée, a procédé à deux campagnes d'enlèvement des corps-morts illicites et macrodéchets sur des zones prospectées au préalable. Par le biais d'une convention de coopération public-public, la DIRM Méditerranée a mis à disposition du Parc, les moyens humains (marins et plongeurs) ainsi que la vedette « Ile de la Giraglia » de l'armement des phares et balises, nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet.

Deux campagnes de retrait ont été menées : la première en mai où 4 tonnes de corps-morts et macrodéchets ont été retirés sur la commune de San Fiorenzo, la seconde en octobre : 11,8 tonnes sur la commune de San Fiorenzo (excepté le secteur de la Roya), 7,3 tonnes sur Brandu et 0,5 tonnes sur Centuri, soit environ 20 tonnes de déchets.

Un total de près de 24 tonnes de corps-morts illicites et macrodéchets a pu être géré puis transporté dans un centre de stockage et de recyclage agréé, dont une partie a pu être réutilisée, recyclée ou encore compostée.

D'autres partenaires, tels que le port de San Fiorenzo et le Chantier Naval de Bastia ont également permis d'assurer le bon déroulé du projet, par la mise à disposition de leur aire de carénage.



Enlèvement de corps morts avec du parachute © Laurent Riquiers / OFB

**24 tonnes de corps-morts illicites et de macro-déchets retirés**

Traces de pontes de tortues  
© David Lorieux / OFB



## Suivi des pontes de tortues à Mayotte

Pour améliorer la connaissance des populations de tortues marines fréquentant Mayotte, le Parc suit régulièrement le nombre de traces de montées de tortues : en ULM, sur l'ensemble des plages de Mayotte et à pied, sur la plage de Petit Moya. En 2021 les agents du Parc auront ainsi assuré une quarantaine de suivis par les airs ou à pied. Les suivis aériens auront permis de détecter plus de 15 000 traces de femelles en phase de ponte, ainsi qu'environ 250 traces similaires sur Titi Moya.

Le suivi aérien est mené sur les 210 plages de l'île. Grâce à ces données, des zones de « hotspot » ont pu être identifiées avec, à titre d'exemple, la zone de Saziley qui concentre 35% de toutes les traces. Sur le secteur de Petite Terre, Moya 1 et Papani représentent 16 % de toutes les traces observées. En cumulé, ces zones représentent à elles seules plus de la moitié des traces de tortues marines comptabilisées.

Le suivi terrestre permet d'étudier la fréquentation locale des populations de femelles en ponte, mais aussi d'évaluer le succès de ponte et la proportion en tortues vertes et imbriquées qui fréquentent cette plage. Ainsi, le pic de la saison de ponte semble stable d'une année sur l'autre, avec un effectif maximal mesuré en juin. Sur les 250 traces comptabilisées en 2021, 38% des montées ont abouti à une ponte. La tortue imbriquée ne représente que 1% des tortues en phase de ponte sur Petit Moya.

Ces suivis ont aussi permis de conforter l'avis favorable du bureau sur la mise en place d'arrêtés de protection de biotope pour les tortues marines, sous réserve de moyens de surveillance et de contrôle, en mer et à terre, pour faire respecter les interdictions par les professionnels et les particuliers, et lutter contre le braconnage.

**plus de 15 000 traces de tortues marines comptabilisées**

## Evaluation de l'impact des barrages de lutte contre les sargasses en Martinique

Des échouements massifs de sargasses touchent les territoires de la Caraïbe et les côtes ouest-africaines depuis 2011, ceci étant dû au développement plus important de ces algues pélagiques. Pour le littoral du PNM de Martinique cela représente entre 20 000 et 40 000 tonnes d'algues entre mars et juillet, avec un pic en juin et des conséquences sanitaires et environnementales mais aussi économiques et sociales.

A ce jour, les barrages représentent la principale technique mise en œuvre pour la gestion en mer des algues, avec 23 barrages installés sur le territoire martiniquais principalement par des communes. Il en existe deux sortes : les barrages déviants qui dirigent les algues vers un site terrestre propice à la collecte ou de moindre enjeu sanitaire, ou bloquants qui stockent les algues en mer à une distance suffisante de l'enjeu à protéger.

Il s'agit d'associer le Parc à la gestion la moins impactante des barrages à sargasses, avec plusieurs actions mises en œuvre : l'amélioration de la connaissance sur les impacts des échouements d'algues sur les écosystèmes marins, la collecte de données (paramètres chimiques de l'eau, évolution des nappes accumulées), ainsi que la participation à la collecte en mer.

Un protocole de suivi des principaux barrages à sargasses a donc été mis en place par les agents du Parc afin d'étudier leur impact éventuel sur les écosystèmes sensibles comme les récifs coralliens, herbiers et mangroves. L'impact mécanique, la diminution de la luminosité ainsi que la décomposition des algues sont autant de facteurs à étudier qui peuvent avoir une incidence sur les herbiers notamment.

Le travail a été mené en 2021 sur deux sites non aménagés, afin de suivre l'impact « naturel » des échouements, et sur deux sites comportant un barrage à sargasses, afin de suivre l'impact spécifique induit par ces ouvrages. Ce travail sera amplifié en 2022 dans le cadre d'un contrat de recherche et développement mobilisant des crédits du plan France relance, visant au développement d'indicateurs pour mieux caractériser les phénomènes d'échouement et leurs impacts.

Barrage à sargasses  
© PNMM / OFB





Sentier d'interprétation de Molène  
© Juliette Benoît / OFB

## Inauguration du sentier d'interprétation de l'île Molène en Iroise

Le sentier d'interprétation de l'île Molène dans le PNM d'Iroise, long de 4km, a été inauguré à la fin du mois de juillet. Il est composé de 7 panneaux comportant des textes et des photos sur le patrimoine culturel et naturel de l'île, qui permettent également d'accéder à des points d'écoute sonore via un système de flashcode disponible sur les panneaux et bornes du sentier.

Le sentier est accessible toute l'année, avec une vue permanente sur la mer, et permet de découvrir les murets en pierre sèche, les fours à goémon ou encore les puffins des anglais.

Ce projet est issu d'un travail collaboratif avec la communauté de communes du pays d'Iroise, la mairie de Molène, le parc naturel régional d'Armorique et la compagnie Penn Ar Bed, via les financements du projet européen BioCultural Heritage Tourism qui vise à promouvoir un tourisme durable au sein de la réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise.

## Des chantiers participatifs de collecte de graines pour la restauration par semis des herbiers de zostères naines du bassin d'Arcachon

Le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon a mobilisé le territoire en 2021 autour d'un projet expérimental pour la restauration des herbiers de zostère naine par semis.

Les travaux de l'Ifremer sur la régression des herbiers et les dynamiques possibles de recolonisation ont permis d'identifier des secteurs où les conditions environnementales pourraient être à nouveau favorables. Une étude du Parc sur la dispersion naturelle des graines de zostères a également montré que l'ensemble des herbiers sont productifs en graines malgré leur distribution hétérogène. Cette étude a consisté à prélever des sédiments et à les tamiser pour compter les graines. L'objectif à terme serait de pouvoir modéliser la dispersion des graines de zostères dans le bassin d'Arcachon afin de mieux comprendre et renseigner la dynamique des herbiers et pouvoir nourrir la stratégie de restauration.

Le Parc a donc souhaité explorer la possibilité de réamorcer la recolonisation naturelle de ces secteurs à l'aide d'une méthode de semis développée avec succès aux Pays-Bas. Une collaboration a été initiée avec l'Université de Groningen et The Fieldwork Company afin de transférer leur méthode au bassin d'Arcachon. Cette technique de restauration a été sélectionnée par le Parc pour deux raisons principales : elle a été développée et mise en œuvre avec succès dans des conditions relativement proches de celles rencontrées sur le bassin et sa simplicité permet d'impliquer des volontaires bénévoles et ainsi de répondre au souhait des citoyens de pouvoir davantage s'impliquer dans les actions relatives à la restauration des herbiers de zostères.

La première étape de ce projet a eu lieu à l'été 2021 avec la collecte de 55 000 graines sur un site et une période préalablement identifiés dans le cadre d'un stage réalisé en 2020. Les volontaires ont été transportés sur l'estran de l'île aux Oiseaux par des navigateurs bénévoles. Ils ont collecté des pieds reproducteurs de zostère naine qui ont ensuite été placés dans des cuves pour y finir leur maturation. Huit sessions de collecte ont eu lieu, mobilisant 87 participations de volontaires et 15 bateaux. Les 55 000 graines collectées ont été prises en charge par le Parc, elles ont été isolées et stockées à froid en attendant leur semis expérimental en 2022.

## la collecte de 55 000 graines de zostère naine



Chantier participatif de collecte de graines de zostère naine  
© Romuald Chaigneau / OFB



Activités nautiques en baie de Canches  
© Jessica Laurent / OFB

## Survols aériens RESOBLO : mesurer la fréquentation des activités de loisirs dans les estuaires picards et la mer d'Opale

Le projet inter-parcs RESOBLO, qui vise à mettre en place un réseau d'observatoires des activités de loisirs sur le littoral et en mer dans 4 parcs naturels marins dont celui des estuaires picards et de la mer d'Opale, s'est poursuivi en 2021 avec la mise en œuvre des campagnes d'observation. Ces campagnes ont porté sur les dimensions spatiale et temporelle des activités de loisirs, leur aspect dynamique ainsi que l'amélioration des connaissances sur les usagers et leurs pratiques.

Suite au recrutement de la chargée de mission RESOBLO à la fin du premier trimestre 2021, cette phase a été consacrée à l'acquisition de données relatives aux usages de loisirs dans le Parc via plusieurs méthodes d'acquisition, dont des survols aériens. Un marché commun (regroupant 5 parcs naturels marins) d'acquisition de données par survols aériens a permis la réalisation de 5 survols aériens côtiers et au large du Parc en 2021 (3 pendant l'été et 2 à l'automne). Les données acquises, actuellement en cours de traitement par la société Wipsea, serviront à caractériser et à spatialiser les activités de loisirs pratiquées en mer et sur l'estran. A titre d'exemple, le 24 août 2021, 373 objets ont été comptabilisés lors d'un survol sur une bande côtière de 8 km.

Les autres méthodes d'acquisition de données sont des comptages mobilisant des opérateurs à pied et embarqués, une enquête à destination des organisateurs de manifestations sportives, et enfin la constitution d'une base de données regroupant les opérateurs d'activités de loisirs dans le Parc.

L'analyse des données sera finalisée en 2022, en lien avec les autres PNM.

**5 survols  
aériens réalisés**



PAROLE  
D'AGENT

**Victoria Magenti**

Chargée de mission patrimoine culturel maritime  
au Parc naturel marin du golfe du Lion

La publication de l'ouvrage « Mémoire et cuisine des gens de mer » est un projet de longue haleine, démarré en 2017, avec le constat que les gens de mer sur le territoire du PNM du golfe du Lion détenaient des pans entiers de la mémoire collective.

« Il fallait à tout prix la préserver, avant que ce savoir ne disparaisse » explique Victoria Magenti. Issue d'une famille de pêcheurs, Victoria est bien connue des gens de mer, ce qui a facilité les contacts organisés lors de rencontres bilatérales et d'animations publiques dénommées « converses de taverne ».

« J'ai interviewé 44 personnes, certaines 4 ou 5 fois, et organisé 6 converses, ce qui a donné plus de 160 heures d'enregistrements. Au départ la méthodologie consistait à suivre un questionnaire, mais très vite, aussi bien les collègues de la DRAC que les Espagnols du musée de la pêche de Palamos m'ont dit de faire attention pour ne pas trop cadrer et de laisser de l'espace pour des sujets auxquels je n'aurais pas pensé dans la pratique des métiers de la pêche » relate Victoria.

Tous ces enregistrements et ces connaissances ont contribué à la rédaction de l'ouvrage, après un important travail de retranscription. Victoria explique : « J'ai fait une première sélection avec des classements par thème, en identifiant ce qui revenait de manière récurrente. J'ai retenu une vingtaine de gens de mer dans le livre, avec une synthèse pour chacun ».

L'ouvrage comprend au final des fiches « Gens de mer » (savoirs et savoir-faire des pêcheurs, leur expérience du métier), des fiches « Recettes » et enfin des fiches « Espèces » pour faire connaître les espèces consommées. Victoria a souhaité « mettre en parallèle les espèces, les manières de les cuisiner et les personnes qui pêchent et travaillent en lien fort avec la mer ».

Pour les fiches recettes, Victoria relate que cela a été « une étape longue. Cela a l'air simple d'écrire une recette, mais la cuisiner, prendre les photos étape par étape, afin de vulgariser au maximum et la rendre réalisable c'est un travail exigeant ». L'ouvrage comprend notamment des recettes visant la conservation du poisson qui était nécessaire pour pallier les jours de mauvais temps.

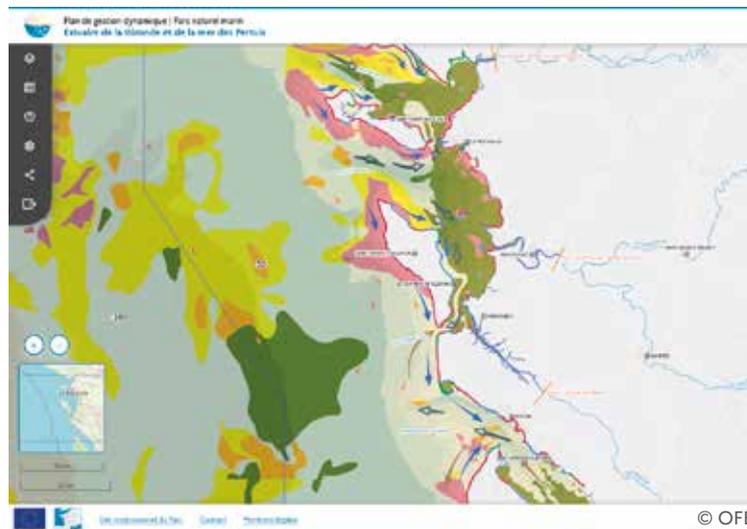
« Mémoire et cuisine des gens de Mer » a été édité à 2000 exemplaires par les éditions Trabucaire. Les personnes ayant permis, par leurs contributions diverses, témoignages, photos, documents, la réalisation de cet ouvrage, l'ont reçu en cadeau.

## Le plan de gestion dynamique du PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis accessible sur une plateforme web

Le nouveau portail web associe des données cartographiques aux enjeux et objectifs du plan de gestion du PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Il facilite le repérage géographique de l'ensemble des habitats marins, espèces et fonctionnalités des écosystèmes du Parc et permet également de localiser les suivis déployés par le Parc et ses partenaires.

Ce site web pilote a été développé dans le cadre du projet SIMAtlantic financé par l'Union européenne.

<https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/>



PAROLE  
D'AGENT

**Pierre Misko**

Chargé de mission analyse risque pêche habitats au Parc naturel marin d'Iroise

Les analyses risque pêche (ARP) sont en cours de réalisation sur les sites Natura 2000 en mer. Elles visent à évaluer les risques des activités de pêche professionnelle sur les habitats naturels marins et les espèces d'intérêt communautaire, qui sont mobiles.

Avec son expérience de l'évaluation environnementale, Pierre Misko indique : « *je connaissais la méthode avant d'arriver au Parc en septembre pour le lancement du projet ARPI. La singularité de l'exercice est de soumettre à évaluation des incidences des activités qui sont déjà autorisées depuis longtemps. Ce travail partenarial avec les comités des pêches présente des atouts et des difficultés, mais in fine les risques mis en évidence et les mesures qui vont en sortir pour éviter et/ou réduire les pressions devront être partagées et acceptées des acteurs de la pêche. Mais le Parc a l'habitude de travailler avec les comités départementaux et régionaux des pêches sur de nombreux sujets. Les services de l'Etat seront en position d'arbitrage, et veilleront notamment à la cohérence des différentes ARP et des mesures proposées, ce serait mal compris si les approches étaient trop différentes entre sites Natura 2000.* ».

Son collègue Benjamin Folliot est en charge de l'ARP sur les espèces. « *Nous avons des profils complémentaires, Benjamin a une approche très scientifique, avec notamment des compétences sur l'analyse de la donnée et la représentation statistique, et de mon côté plus d'expérience sur les jeux d'acteurs* » explique Pierre.

Un des enjeux majeurs du poste de chargé de mission ARP est, selon Pierre, de « *faire du transversal entre les collègues qui travaillent sur le patrimoine naturel et ceux qui sont sur la pêche professionnelle. Il s'agit de confronter les points de vue, de faire la synthèse entre différents enjeux, et construire des positions partagées avant d'échanger avec les comités des pêches et l'Etat. Le travail en mode projet est indispensable.* ».

Pierre retient aussi de 2021 la préparation de missions de reconnaissance vidéo des fonds marins. « *Ça apporte vraiment une plus-value de pouvoir mener des vérifications ponctuelles des habitats, cela peut amener à ajuster le niveau de risque au plus près de la réalité. Nous avons développé un matériel, lancé sa fabrication, et planifié une campagne en 2022. Un parc naturel marin a l'avantage de faciliter ce genre de démarche.* ».



**Maddy Cancemi**

Directrice déléguée du Parc naturel marin  
du cap Corse et de l'Agriate

## Publication du décret de création révisé du PNM de Mayotte

Le décret de création révisé du Parc naturel marin de Mayotte a été signé le 21 octobre 2021. Il s'agit de la première mise à jour d'un décret de création d'un PNM, celui de Mayotte datant de 2010. Les modifications tiennent compte des évolutions de l'organisation des services de l'Etat et des collectivités territoriales. Par ailleurs, le collège des représentants des associations de protection de l'environnement est renforcé. Un représentant du gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Glorieuses est ajouté au titre de représentant d'une aire marine contigüe (inexistante à la création du PNM de Mayotte). La terminologie utilisée pour désigner les instances concernées est simplifiée afin d'anticiper d'éventuels changements de dénomination. Le processus de désignation et de représentation des membres est simplifié afin d'adapter le fonctionnement du conseil de gestion au territoire de Mayotte.

Les membres de ce conseil de gestion renouvelé vont être désignés par un arrêté préfectoral conjoint du Préfet de Mayotte et du Préfet maritime de la zone sud océan Indien. Il repartira pour un mandat de 5 ans.

**Le premier décret  
de création  
d'un PNM révisé**



L'expédition scientifique Gombessa 6 dresse un état des lieux de 22 sites sous-marins et de leurs écosystèmes méconnus. Les plongeurs ont réalisé 24 plongées en 2021 et passé 245 heures à étudier ces écosystèmes entre -62 et -120 mètres autour du Cap Corse en réalisant des protocoles scientifiques transdisciplinaires établis avec 35 scientifiques français et étrangers.

Maddy Cancemi explique : « cette mission a été montée pour étudier les anneaux de coralligènes présents dans nos eaux profondes, des formations très originales, méconnues et uniques en Méditerranée. Le projet R&D a été élaboré avec Andromède Océanologie car l'ambition était d'avoir des plongées longues à saturation, pour que les scientifiques récoltent le maximum d'informations ».

Pour ce faire Maddy a piloté les discussions avec le conseil de gestion, l'agence de l'eau et la fondation Albert II de Monaco qui font partie du projet. Toute l'équipe du Parc a été impliquée, aussi bien les chargés de mission que le service opérations avec les moyens nautiques.

Au final le projet a permis de cartographier 1217 anneaux, dont 508 sur le territoire du Parc et 909 côté italien : « la réflexion à l'international va être de bien partager les résultats de l'étude, puis de travailler à d'éventuelles mesures de protection et de gestion. Par exemple il faudrait protéger les anneaux de l'ancrage car certains navires de commerce ancrent à proximité en attendant une prochaine mission ».

Maddy a aussi souhaité qu'un événement de culture scientifique en direction du grand public soit programmé « en local avec un séminaire de restitution, pour que les Corses et en particulier le territoire du Parc comprennent ce qui a été réalisé et découvert et prennent conscience de leur patrimoine naturel sous-marin profond. La conférence a eu lieu en octobre au théâtre de Bastia, nous avons été surpris de l'affluence : le théâtre était plein, avec des participants très enthousiastes ».

En résumé sur ce projet en tant que directrice déléguée, Maddy fait en sorte que les découvertes et les études continuent, que la population soit sensibilisée à ces richesses notamment avec des images qui enchantent et touchent les gens. Sa volonté est également de développer autour de cette thématique une coopération scientifique avec les Italiens.

La mission a aussi permis de montrer que les sites étaient encore plus riches que ce qui était imaginé, avec les découvertes de champs de laminaires, de grottes sous-marines ainsi que de nouvelles espèces. En 2022 un nouveau contrat s'intéressera à la géophysique et à la formation des anneaux, avec de nouvelles plongées à saturation. « Quand on organise ce genre de mission on découvre des choses exceptionnelles. Nous avons besoin de ces grandes missions pour améliorer les connaissances, même en Méditerranée ».

## Baptême d'une nouvelle vedette au golfe du Lion



Mobula, le nouveau navire du Parc naturel marin du golfe du Lion, a été baptisé le mercredi 10 novembre à Argelès-sur-Mer. Mesurant 12 m et construite sur mesure pour répondre à des besoins spécifiques, cette vedette va permettre au Parc d'élargir son action en mer. Le gabarit de ce navire de charge place la limite de navigation au

large à 20 milles nautiques (contre 6 milles pour les navires précédents), permettant ainsi d'atteindre la tête du canyon Lacaze-Duthiers.

La large plateforme arrière facilite l'embarquement de matériel et l'accueil des plongeurs, notamment pour les suivis sous-marins des habitats et des espèces. Le portique situé à l'arrière du navire est équipé d'un treuil pouvant remonter des charges allant jusqu'à 150 kg.

## Evaluation saisonnière du contenu énergétique du plancton en mer d'Iroise

Un travail de traitement des données historiques du suivi planctonique mis en place en 2010 dans le PNM de l'Iroise a été réalisé en 2021 afin d'évaluer les variations saisonnières et interannuelles de la valeur nutritive du plancton.

L'énergie des petits et grands copépodes (petits crustacés formant la majorité du plancton, avec ici une valeur seuil de 1mm) a été calculée en tenant compte de la structure de taille de chaque individu mesuré au Zooscan et d'un coefficient énergétique appliqué à chaque groupe identifié.

Ce travail a permis de mettre en évidence une saisonnalité de la qualité nutritive du plancton de l'écosystème pélagique de la mer d'Iroise. De façon générale, le printemps est généralement la saison présentant l'énergie la plus élevée, les grands copépodes étant les contributeurs majoritaires. En été, l'énergie est plus importante à la côte, notamment dans la baie de Douarnenez, ceci étant lié à la présence majoritaire des petits copépodes, apparaissant plus énergétique que ceux présents en automne.

Une variabilité inter-annuelle est aussi relevée : certaines années apparaissent plus énergétiques que d'autres comme par exemple les années 2011, 2016 et 2020. A noter que ces années correspondent à celles pour lesquelles les œufs de sardine ont été présents en abondance au printemps. Les années les moins énergétiques (2013 et 2015 notamment) recourent les années avec une mise en place tardive du front d'Ouessant.

L'analyse du contenu stomacal des sardines prélevées durant les dernières campagnes du PNM d'Iroise permettra de préciser le degré de sélectivité de l'alimentation de la sardine en fonction des caractéristiques du plancton (taxonomie, taille, valeur nutritionnelle) présent dans le milieu.

Ces travaux ont été menés dans le cadre du projet DEFIPEL (DEveloppement d'une approche de gestion intégrée de la Filière petits PELagiques) avec notamment IFREMER et des comités des pêches maritimes et des élevages marins.

PAROLE  
D'AGENT



Nicolas Jannic

Chargé de mission usages de loisirs et patrimoine culturel au Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

La conciliation des activités d'observation et de découverte de la nature avec la préservation des phoques est un enjeu majeur du PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale. Nicolas Jannic détaille : « *au même endroit, dans les baies de Canche, d'Authie et de la Somme on a une activité touristique croissante et des effectifs de phoques gris et veaux-marins très importants, avec la période de reproduction du veau-marin qui tombe globalement en même temps que le pic de fréquentation touristique (mai à juillet)* ».

Le Parc a engagé une démarche de concertation avec les prestataires de ces activités de découverte, les associations environnementales, les services de l'Etat et les autres gestionnaires d'espaces protégés afin d'établir un diagnostic sur les structures proposant des activités de loisirs et de découverte et sur les caractéristiques des populations de phoques (par exemple les repaires « à problème » où les dérangements sont plus impactants). Ce diagnostic a été suivi d'ateliers pour élaborer avec les acteurs une stratégie d'actions, avec 3 catégories d'ateliers concernant les embarcations à propulsion humaine, les guides nature pédestres et les embarcations motorisées. Les acteurs des 3 estuaires ont travaillé ensemble afin de partager les expériences. Nicolas relate que « *les acteurs ont bien vu la plus-value du Parc à faciliter les discussions et la concertation. L'objectif était de faire émerger une partie des solutions par les acteurs eux-mêmes, pour améliorer leur appropriation et leur engagement* ».

Les outils à disposition ont été discutés (réglementation, contractualisation, bonnes pratiques, etc.), ainsi que les marges d'actions des prestataires : nombre de rotations, de clients, distance des phoques, horaires des sorties par rapport aux marées, voire des périodes sensibles où ne pas aller dans certaines zones.

« *Il y a des divergences de points de vue, évidemment, mais nous avons été confortés dans le fait que la charte de bonnes pratiques était le bon outil, et qu'il nous permettrait aussi de continuer à travailler ensemble. Nous avons pu discuter des engagements des futurs signataires et des contreparties de la part du Parc avant d'engager la formalisation de la charte qui devrait être finalisée en 2023* ».

## Mise en place des commissions thématiques dans les estuaires picards

La mise en place des 3 commissions thématiques en fin d'année 2021 a été un moment important en termes de concertation avec la gouvernance du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. Elles sont composées de membres du conseil de gestion et peuvent associer à leurs travaux toute personne utile à ceux-ci. Ce moment d'échange a permis de faire un point sur la stratégie mise en place et d'entendre les questions et les attentes des membres du conseil de gestion. Les commissions concernent les « espèces et fonctionnalités », la « qualité du milieu et habitats » et les « activités ».

Leurs objectifs sont de préparer les stratégies d'actions triennales ainsi que les programmes d'actions annuels, d'échanger sur le tableau de bord et sur le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du plan de gestion (prévu en 2023), et enfin de valoriser les actions du Parc pour ses 10 ans en 2022.

Un membre du conseil de gestion et un membre de l'équipe technique du Parc restitueront les travaux de ces commissions au conseil de gestion.



## Déploiement du cadre de gestion des mouillages écologiques au golfe du Lion

Depuis 2016 le PNM du golfe du Lion est gestionnaire d'une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) qui comprend 14 dispositifs d'amarrage installés prioritairement pour les structures de plongée.

Le nombre insuffisant de mouillages de plongée et l'absence totale de mouillages dédiés à la plaisance imposaient de compléter ce dispositif, pour que l'ancrage puisse être évité tout en assurant une meilleure qualité d'accueil aux usagers.

Après les études menées en 2020, l'année 2021 a été jalonnée par les présentations aux différentes instances auxquelles le projet de ZMEL est soumis pour avis, entre autres : le conseil de gestion, la commission nautique locale, la commission départementale nature, sites et paysage, qui ont rendu des avis favorables. Un travail a également été engagé avec les services de l'Etat pour la rédaction du règlement de police qui régira la future ZMEL.

En parallèle, le marché pour l'installation des nouveaux mouillages et leur entretien a été publié en juillet sur financement du plan France Relance. Début décembre, le prestataire a été retenu et rencontré pour amorcer le travail d'installation des nouveaux dispositifs pour le printemps 2022.

Sur les volets communication et sensibilisation des usagers sur le mouillage, l'action du Parc a été renforcée par une volontaire en service civique, en vue de l'arrivée des nouveaux dispositifs d'amarrage et de l'interdiction effective d'ancrage dans les 4 secteurs de la ZMEL.

Enfin, dans le cadre du projet Life Marha, le Parc travaille avec le Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) afin d'évaluer l'effet des nouveaux aménagements de la ZMEL sur les activités et les usagers. Cette étude a débuté en 2020 et se poursuivra en 2022. Elle permettra d'étudier les comportements de navigation, l'acceptabilité des usagers et les effets report.

PAROLE  
D'AGENT



Marion Demptos

Assistante administrative  
au Parc naturel marin de l'estuaire  
de la Gironde et de la mer des Pertuis

Le renouvellement du conseil de gestion qui a lieu tous les 5 ans est un moment fort dans la vie d'un parc naturel marin. Marion Demptos a largement œuvré à ce renouvellement en 2021 pour le PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Marion explique que « cela a débuté en mars 2021, avec les sollicitations par courrier des structures membres du conseil de gestion listées par le décret, pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants sur l'arrêté inter-préfectoral de nomination des membres du conseil de gestion. Pour cela, le Parc a préparé l'ensemble des courriers pour que les préfectures concernées les envoient ».

Ensuite le Parc s'est assuré d'avoir toutes les délibérations officielles nommant les représentants. Marion relate que cela a été une phase très longue du processus, ralentie par les élections et le contexte sanitaire.

L'étape suivante a consisté à appuyer la préparation de l'arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du conseil de gestion, qui a finalement été signé le 12 octobre. « Nous préparons l'arrêté de nomination définitif qui concerne tous les collèges sachant que les services de l'Etat et ses établissements publics sont nommés au titre de leur fonction. En ce qui concerne les personnalités qualifiées, elles sont identifiées et proposées par la direction du Parc aux préfets commissaires du gouvernement. En parallèle, nous avons mis à jour les contacts de tous les membres afin de pouvoir leur adresser le courrier d'invitation officielle à l'installation du conseil de gestion accompagné de l'arrêté inter-préfectoral ».

Le conseil de gestion s'est réuni le 15 octobre à La Rochelle, avec à l'ordre du jour l'élection du président du Parc, des vice-présidents et des membres du bureau. C'était le premier conseil de gestion pour Marion, qui en a assuré l'organisation logistique. « Il a fallu réserver la salle, réaliser un plan de table, imprimer le dossier de séance et préparer l'intendance des votes. Les votes sont très formels car ils peuvent être soumis à recours en cas de vice de forme ou de fond. Les modalités de fonctionnement du conseil de gestion sont régies par son règlement intérieur ».

Marion, en poste au PNM depuis octobre 2020, relate que « cette expérience du renouvellement du conseil de gestion a été très formatrice et m'a permis de mieux connaître la gouvernance du Parc, c'est un moment très attendu par toute l'équipe ».

Un second conseil de gestion s'est tenu le 16 décembre, avec notamment à l'ordre du jour un avis conforme.

# La contribution des parcs naturels marins aux grandes missions de l'OFB

## MISSION 1

### Police de l'environnement : lutter contre les atteintes à la biodiversité

#### Bilan qualitatif de l'activité de contrôle des 8 parcs naturels marins en 2021

**A terre**, en 2021, les parcs naturels marins ont accentué les missions de sensibilisation auprès des usagers avec une présence sur les pontons de plaisance pour rappeler les bons gestes à adopter, des rencontres des acteurs économiques pour améliorer leurs pratiques, ou encore de la pédagogie sur les interdictions d'accès limitant le dérangement (période de nidification, dérangement de phoques...).

En termes de contrôles, les agents ont à nouveau ciblé les activités de pêche à pied. Cela permet également d'assurer une surveillance générale sur un certain nombre d'activités et de pratiques : carénage sauvage, circulation d'engins motorisés sur le domaine public maritime, réglementation des mouillages...

Les infractions relevées à terre portent essentiellement sur le non-respect des tailles minimales et des quotas de captures.

**En mer**, les agents ont poursuivi les missions de surveillance et de sensibilisation vis-à-vis de tous les publics qui fréquentent le milieu maritime : pêcheurs professionnels ou vivriers, plaisanciers, opérateurs nautiques, usagers balnéaires, jeunes en sorties pédagogiques, acteurs associatifs ou membres de collectivités. Le contrôle de la pêche maritime représente la plus grande partie des actions de police ; le respect de la réglementation « pêche maritime » garantissant la prise en compte d'enjeux de protection de l'environnement et de la biodiversité (espèces et habitats tout particulièrement). Les infractions relevées portent à nouveau essentiellement sur le non-respect des tailles minimales, des quotas de captures mais aussi sur la non-conformité des engins de pêche. Le contrôle des mouillages est monté en puissance avec un nombre accru de rappels à la réglementation et de déplacements de navires (pour les navires de taille supérieure ou égale à 24m).

Enfin, certains secteurs très touristiques ont connu en 2021, une plus grande fermeté des services opérations des parcs en réponse aux incivilités et infractions croissantes aux règles de la navigation (vitesse).

#### L'armement des agents des services opérations

Au cours de l'année 2021, pour faire suite à la décision d'armer les inspecteurs de l'environnement des parcs naturels marins avec des bâtons télescopiques de protection et des menottes, 3 sessions de formation « techniques d'intervention de police (TIP) » ont été organisées.

22 agents commissionnés et assermentés ont suivi ces formations qui se sont déroulées au PNM d'Iroise (octobre) et au PNM du golfe du Lion (novembre et décembre). A noter que les agents de terrain nouvellement recrutés sont tous formés aux TIP bâton lors de leur formation initiale. Ces stages de 3 jours ont permis de voir/revoir et d'approfondir différentes notions et techniques de communication d'approche comportementale, de techniques d'intervention et de défense.

#### Des missions inter services

Ces missions, régulièrement programmées, sont bien ancrées dans les modalités d'action des services opérations des parcs. Elles témoignent de leur bonne intégration dans leur environnement local et dans les dispositifs locaux de surveillance et de contrôle de l'Etat.

Elles sont en majorité dédiées à la surveillance et au contrôle et de deux natures : internes (SD), et externes (affaires maritimes (ULAM), gendarmerie maritime, Marine nationale, douanes, autres aires protégées). Ainsi, par exemple : le PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale a organisé la première opération de contrôle d'ampleur sur la thématique du dérangement des phoques, lors du dernier week-end de juin. Le service opérations a coordonné l'action de différentes unités de contrôles : unité littorale des affaires maritimes (ULAM), services départementaux (SD) 62, 80 et 76, Réserve naturelle nationale de la Baie de Somme et équipe terrain du PNM. L'opération s'est déroulée sous la direction du Parquet d'Amiens en présence de la Préfecture maritime de Cherbourg et du Centre d'appui au contrôle pour l'environnement marin (CACEM). En complément des équipes sur l'estran, un moyen nautique du Parc a été engagé (Le Septentrion). Cette opération a permis de diffuser auprès des guides nature et du grand public les bonnes pratiques mais également de sensibiliser les différentes unités à la problématique et d'engager une dynamique collective.

À l'automne 2021, une opération marquante de coopération avec la Marine nationale a été réalisée, dans le cadre de la réalisation de trois missions d'études sur les récifs coralliens au large de Mayotte. Ces missions scientifiques se sont déroulées sur 29 jours en haute mer, soit sur un navire affrété, soit sur un bâtiment de la Marine nationale. Elles ont contribué à la surveillance et au contrôle au large du PNM de Mayotte et de la RNN de l'archipel des Glorieuses.



## MISSION 2

### Connaissance et expertise : mieux comprendre les enjeux de préservation de la biodiversité pour mieux la protéger

#### De nouvelles cartographies d'habitats

La connaissance des habitats naturels marins continue à être complétée et actualisée. En 2021 plusieurs parcs naturels marins ont ainsi continué à mener des actions de cartographie.

C'est le cas du PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis qui a réalisé des cartographies d'habitats benthiques sur les macro-algues en zones intertidales sur zones rocheuses, sur les herbiers de zostère naine et sur les prés salés. Des images satellites sont utilisées pour ce projet (CartoEhCo pour cartographie des habitats benthiques côtiers par analyse d'images satellites). Des habitats benthiques ont aussi été cartographiés dans le Parc des estuaires picards et de la mer d'Opale via le projet HABISSE (Habitats Benthiques Intertidaux Sensibles), focalisé sur les habitats sédimentaires « estuaires » et « replats sableux ou boueux exondés à marée basse ». Dans un second temps, leur contamination chimique sera étudiée. Ces deux projets ont été soutenus par le projet Life Marha.

A Mayotte, les habitats récifaux du lagon ont fait l'objet d'une cartographie avec l'appui du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte et du groupement d'experts MAREX.

Enfin en Iroise, le projet de cartographie des fonds marins se poursuit en lien avec le projet Life Marha. En 2021 une phase d'investigation a démarré sur la chaussée de Sein, identifiée dès la création du Parc comme un espace prioritaire.



Tombant sous-marin sur la chaussée de Sein  
© Livier Schweyer / OFB



Suivi de nurseries côtières  
© Cécile Barreaud / OFB

#### Des études sur les nurseries

Certaines phases du cycle de vie des poissons nécessitent des conditions spécifiques pour se réaliser ; certains secteurs abritent plus particulièrement ces conditions propices. Ce sont des zones fonctionnelles : les nurseries pour les secteurs nécessaires aux juvéniles de poissons et les frayères pour les zones de reproduction. Les zones côtières et estuariennes, riches en nutriments et en petites proies benthiques (vers, crustacés...), jouent un rôle déterminant pour le développement de nombreuses espèces de poissons, le renouvellement des stocks halieutiques, et le maintien de la pêche locale.

Certains parcs naturels marins suivent et étudient ces nurseries, comme dans le bassin d'Arcachon où le Parc a réalisé un suivi standardisé de la fonction de nursery des prés salés pour les poissons sur un nouveau site de suivi testé en 2021. Deux pêches scientifiques ont été réalisées avec la capture de nombreux mulets et bars juvéniles. Les prélèvements des contenus stomacaux permettront de déterminer les proies ingérées par les poissons et ainsi définir la fonctionnalité du milieu en termes de nursery.

Le PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale, avec le laboratoire d'océanologie et de géosciences, a mené des travaux de priorisation des zones côtières. Celles-ci sont évaluées pour leur rôle dans le développement des poissons et leur fonctionnalité écologique afin de proposer les mesures de gestion adéquates, en concertation avec les différents acteurs.

En 2021 dans le PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, ce sont 63 traits de chalut qui ont été réalisés avec les pêcheurs pour récolter des échantillons de macrobenthos et de poissons et crustacés, dans le cadre du projet SUIVINOUR avec Ifremer et Agrocampus Ouest.

## MISSION 3

### L'appui aux politiques publiques : accompagner la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de l'eau et de la biodiversité

#### Les parcs naturels marins contribuent à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP)

La Stratégie nationale des aires protégées 2030 a été publiée le 18 janvier 2021 par le ministère de la transition écologique (MTE), avec le premier plan d'action triennal sur 2021-2023. Afin de la décliner, l'OFB appuie le MTE au niveau national, mais aussi dans les territoires auprès des Préfets et des collectivités. L'Office assure l'animation, le suivi et l'évaluation de la stratégie, notamment par des indicateurs et la mise à disposition d'outils cartographiques et documentaires. L'établissement est également pilote ou copilote national de plusieurs axes ou actions de la stratégie, en lien avec la mobilisation des acteurs et les partenaires concernés par ces sujets. Par ailleurs, l'OFB est un acteur direct sur le terrain de cette mise en œuvre, avec une ambition d'exemplarité, de par son rôle de gestionnaire d'aires protégées. L'établissement a en gestion ou co-gestion, en plus des 8 parcs naturels marins, 8 RNN, 10 RNCFS, le sanctuaire Agoa, 4 sites Natura 2000 terrestres, et près d'une centaine de sites Natura 2000 en mer.

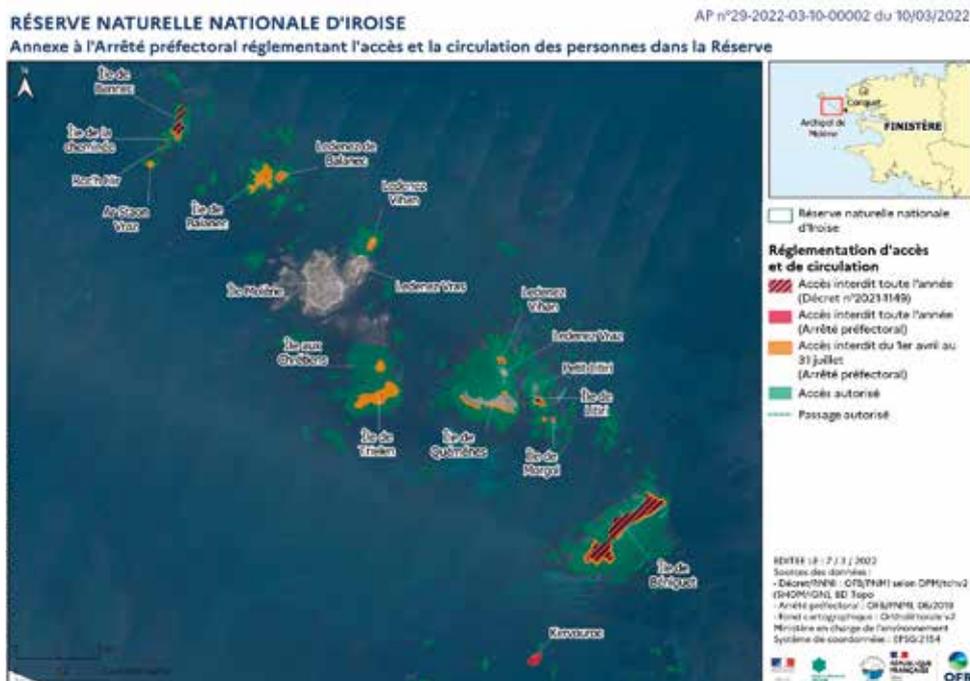
A ce titre, l'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale d'Iroise (29), située dans le PNM d'Iroise, par décret ministériel du 4 septembre 2021 répond directement à la mesure 2 de la SNAP. Cette dernière consiste à renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et des espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte (ZPF).

Des travaux sont toujours en cours dans le PNM du golfe du Lion qui a signé une convention avec le CNRS pour un appui scientifique afin de mettre en œuvre un outil méthodologique pour aider à l'identification de futures ZPF. Il a aussi signé une convention concernant un appui méthodologique à la concertation par l'Université Paul Valéry de Montpellier en impliquant deux bureaux d'étude.

Dans le PNM de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis un travail de localisation des habitats et des zones fonctionnelles concernés par les ZPF, d'identification des principales pressions exercées sur ces espaces et d'analyse de leurs réglementations est aussi en cours, en association étroite avec les services de l'Etat, les gestionnaires d'aires protégées et le conseil de gestion.



Concertation sur les zones de protection forte  
© PNM GL / OFB



Réglementation de l'accès et de la circulation des personnes dans la RNN d'Iroise étendue  
© Ministère en charge de l'environnement

## MISSION 4

### Les aires protégées : gérer et restaurer

#### Un projet national pour protéger les gravelots à collier interrompu : « Attention, on marche sur des œufs ! »

Plusieurs parcs naturels métropolitains sont concernés par la présence du gravelot à collier interrompu, une espèce particulièrement vulnérable en période de reproduction, et dont la population est en déclin à l'échelle européenne. Pour enrayer ce déclin, une action nationale « Attention on marche sur des œufs ! », portée par le Conservatoire du littoral, l'Office national des forêts, la LPO, Rivages de France et l'OFB a été mise en œuvre. Les PNM du golfe du Lion, de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, des estuaires picards et de la mer d'Opale et du bassin d'Arcachon y ont participé en 2021. Dans ce dernier, 113 jours agents (dont un stage long) ont été consacrés à ce projet, avec environ 870 km parcourus à pied sur les plages océanes du bassin d'Arcachon. Plus de 1% de la population nationale niche chaque année sur le bassin. Des dispositifs de protection et de surveillance des nids ont été installés, dont 8 enclos de protection, des pièges-photos et 2 cages anti-prédation qui ont été testés avec succès. Grâce à ces actions, le taux d'éclosion a été en 2021 de 66,6% pour les nids avec enclos, contre 12% pour les nids non protégés.



#### Les analyses risque pêche sont déployées dans les PNM de l'Hexagone

Ces analyses concernant les sites Natura 2000, elles se limitent donc aux PNM de France métropolitaine. Un exemple en a été donné p12.

Dans le PNM du cap Corse et de l'Agriate, l'ARP espèces est menée par le comité régional des pêches. Il s'appuie sur un réseau de « pêcheurs partenaires » qui met en œuvre un protocole de récolte de données dans le cadre d'observations en mer, et à qui il est proposé des actions telles que des embarquements, le signalement d'engins de pêche perdus en mer, la participation à des commissions halieutiques et surtout le test de techniques innovantes permettant de réduire les captures accidentelles.

Aujourd'hui, 8 pêcheurs partenaires (fileyeurs, chalutiers, palangriers) ont réalisé plusieurs actions, dont des embarquements et débarquements.



#### Exemples d'actions de restauration initiées et poursuivies en 2021



Le territoire du PNM de Martinique compte des dizaines de bateaux hors d'usage (BHU), échoués à la suite d'événements cycloniques ou abandonnés par leurs propriétaires.

Ils constituent une source de pollution de l'environnement marin et peuvent en outre représenter un danger pour la navigation. En 2021, l'équipe du Parc a réalisé plusieurs missions de reconnaissance avec la direction de la mer, afin d'actualiser et compléter le recensement des bateaux hors d'usage. Une centaine de navires, dans des états de dégradation plus ou moins avancés ont été repérés. Des échanges avec les acteurs du territoire ont également été menés pour recueillir des retours d'expérience. En 2022 - 2023, le Parc procédera à l'enlèvement de plusieurs dizaines de navires par des entreprises spécialisées dans ce domaine, permettant ainsi d'agir directement à la réduction des pressions s'exerçant sur le milieu marin avec des fonds du Plan France Relance.

Dans le cadre du projet « RECUPNET » mis en œuvre par le PNM du golfe du Lion, les enlèvements de filets perdus et autres déchets volumineux, effectués en plongée sous-marine se sont poursuivis. 27 enlèvements ont été réalisés avec de nombreux déchets divers tels que des morceaux de plastiques (dont parties de bateaux). Ces opérations portent ainsi le nombre total d'enlèvements, à plus d'une centaine d'objets depuis 2016, ce qui a permis la restauration d'une surface d'environ 3 700 m<sup>2</sup>, dont l'essentiel concerne les roches et le coralligène.

Enfin, sur le PNM du cap Corse et de l'Agriate, le projet SPINA - « Suivi des populations et restauration de l'oursin violet » mené avec le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse comportera un travail de test de restauration écologique de l'oursin violet sur deux sites, après des phases d'évaluation de l'impact des prélèvements sur la dynamique des stocks et la caractérisation des cycles de vie dont les cycles de pontes. Des zones de jachère ont été proposées et concertées en 2021 dans les commissions halieutiques, 4 zones ont été validées par le conseil de gestion. Le prélèvement de l'oursin violet par la pêche professionnelle et la pêche de loisir y seront interdits pour une durée de 3 ans, actés par la signature d'un arrêté.

## MISSION 5

### La mobilisation des acteurs et des citoyens : sensibiliser et faire agir pour préserver le futur

#### La mobilisation citoyenne

Les parcs naturels marins développent et s'appuient sur la mobilisation citoyenne pour mettre en œuvre leur plan de gestion.

En 2021, le PNM de Mayotte a lancé la quatrième édition de l'appel à projets « Les ambassadeurs du lagon dans les villages », qui soutient des actions de médiation environnementale auprès de la population locale en faveur de la préservation du milieu marin. Près de vingt candidatures ont été déposées, montrant la croissance des initiatives citoyennes en faveur de l'environnement. Neuf projets ont été retenus, bénéficiant de l'appui technique et financier de l'OFB.



Le PNM de Martinique a aussi lancé un diplôme universitaire (DU) à l'aide du plan France relance, sur les métiers de la mer, avec l'Institut Catholique Européen des Amériques. Ce diplôme s'inscrit dans les enjeux du plan de gestion du Parc, ambitionnant de faire de la mer, « *un espace de vie avec des activités et des pratiques diversifiées, organisées et compatibles avec les objectifs de préservation du milieu marin* ».

#### L'engagement des acteurs économiques des parcs naturels marins articulé avec la démarche des « Engagés pour la nature »



Grâce à des chartes à destination des guides nature, des pêcheurs professionnels ou encore des ports partenaires, les parcs naturels marins et les bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre des actions obligatoires telles que la formation, et des actions facultatives. Ces chartes sont concertées localement et s'appuient sur une boîte à outils mutualisée entre les Parcs, élaborée avec l'aide des réseaux thématiques de l'OFB pour définir notamment les socles communs d'engagement.

Depuis 2021 un visuel spécifique de la démarche « Engagés pour la nature » est dédié aux bénéficiaires de ces chartes pour leur communication sur cet engagement. Les travaux sur l'articulation fine entre ces deux dispositifs se poursuivent en 2022.

#### Au contact du public

Durant 3 jours, les parcs naturels marins ont participé au congrès mondial de la nature à Marseille. C'est le cas d'une partie de l'équipe du PNM de Martinique qui a présenté les fonds marins de l'île, ses richesses, les menaces qu'ils encourent et sensibiliser à la nécessité de les préserver. Grâce à un film en réalité virtuelle, dont l'héroïne est Coralie Balmy, championne olympique de natation, des centaines de visiteurs ont ainsi pu plonger dans les eaux de la Martinique. Ce temps fort d'échanges et de rencontres a également été l'occasion d'interpeller l'ensemble des instances nationales et internationales sur les problématiques liées à la biodiversité en Martinique.

Le PNM du bassin d'Arcachon a présenté une animation sur le phénomène des marées sous la forme d'un jeu conçu en collaboration avec Cap Sciences. Cet outil de médiation culturelle et scientifique permet d'aborder avec un public de scolaires les différents thèmes qui se rattachent au fonctionnement de la marée et à ses conséquences.

Des expositions itinérantes inédites ont été présentées au public. A l'initiative du Parc national des Calanques, une exposition de plus de 300 m<sup>2</sup> sur les têtes de canyons a ainsi été réalisée avec l'OFB. Inaugurée à Marseille, elle est arrivée à Collioure dans le PNM du golfe du Lion en 2021 suite à une adaptation locale réalisée entre le Parc et l'Observatoire Océanologique de Banyuls. Les têtes de canyons abritent une biodiversité riche et unique avec la présence à partir de 200 mètres de profondeur d'abondantes colonies de coraux blancs.

Trois animateurs, recrutés par l'Observatoire et le Parc ont animé cette exposition. Plus de 65 000 visiteurs se sont rendus au château durant la période de l'exposition, et plus de 650 enfants sont venus découvrir ces écosystèmes.



Congrès mondial de la nature à Marseille  
© Philippe Massit / OFB

# Les chiffres clés des parcs naturels marins

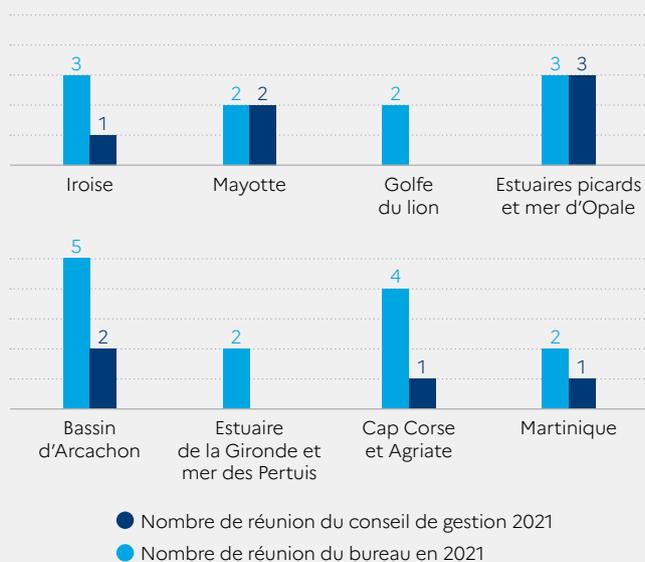
## Des gouvernances locales pour concerter et fixer le cap

Les 8 parcs naturels marins ont organisé 23 réunions de conseil de gestion en 2021, contre 16 en 2020. Les bureaux, regroupant un nombre de membres moins important, se sont réunis à 10 reprises en 2021, contre 21 en 2020.

Le contexte sanitaire s'améliorant et certains conseils de gestion s'étant tenus en visio-conférence, le nombre de conseils a retrouvé celui de 2019 (24 réunions de conseils de gestion).

Le nombre de bureaux en revanche a sensiblement diminué.

### Les conseils de gestion et bureaux en 2021



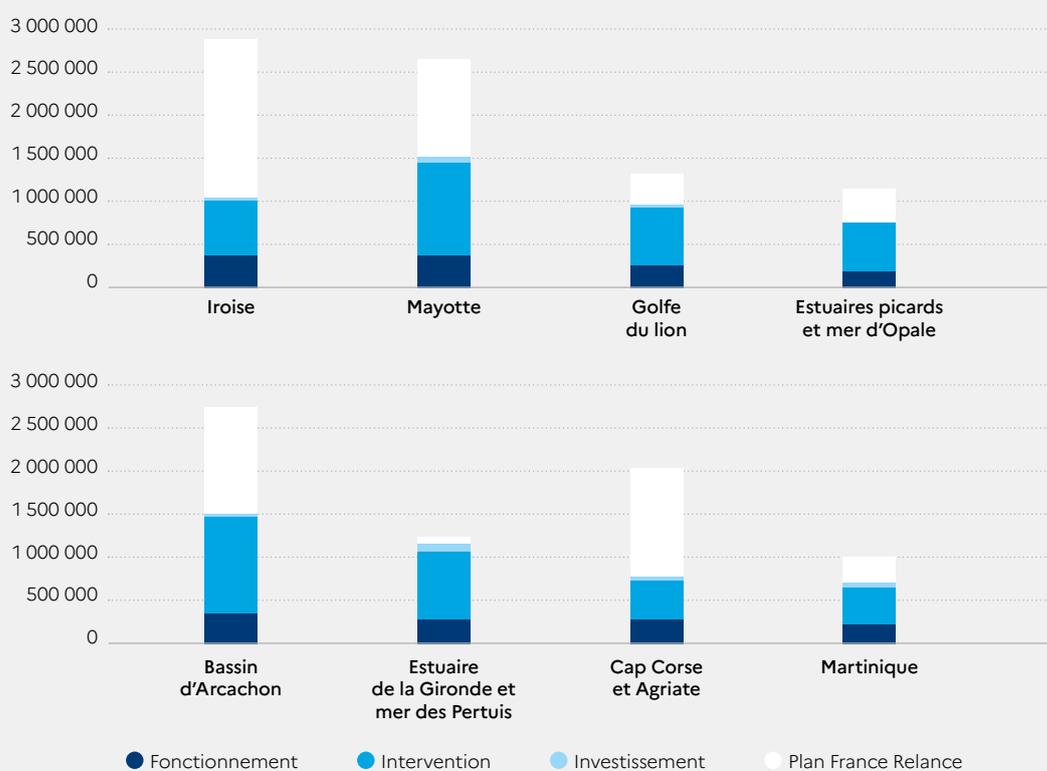
## Des avis pour assurer la compatibilité des projets du territoire avec les plans de gestion

En 2021, les gouvernances des parcs naturels marins ont délivré 10 avis conformes (1 dans les estuaires picards et la mer d'Opale, 1 à Mayotte, 3 au bassin d'Arcachon, 4 en Martinique et 1 dans l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis) ainsi que 85 avis simples. Après une baisse en 2020 liée au contexte sanitaire (72 avis dont 5 conformes), le nombre d'avis repart à la hausse (84 avis en 2019 dont 5 conformes).

Par ailleurs, les équipes des parcs naturels marins ont rendu près de 250 avis techniques en 2021, ce qui représente une hausse sensible par rapport à 2020 (165 avis).

## Des moyens humains et financiers de l'OFB pour faire fonctionner les parcs et concourir à la réalisation de leurs plans de gestion

**Le budget des parcs naturels marins en 2021  
(en AE consommés)**



Le budget est présenté en euros et en autorisations d'engagement (AE), hors recettes. L'enveloppe « intervention » concerne la mise en œuvre de projets (conventions et marchés publics avec des tiers) et l'attribution de subventions. L'enveloppe « fonctionnement » n'intègre pas la masse salariale.

Le total d'autorisations d'engagement (AE) consommé par les parcs est de 8 502 K€ en 2021, en augmentation par rapport à 2020 (8 049 K€).

En 2021, les premiers engagements au titre du Plan France Relance ont été effectués, l'OFB étant notamment chargé de mettre en œuvre des actions du volet « Aires protégées » pour un montant total de 19 millions d'euros d'engagements sur la période 2021-2022 exécutés au plus tard avant fin 2023. Ce plan a pu être mobilisé par les parcs en complément du budget de l'OFB, représentant 6 617 K€ en 2021 (à 97% en intervention). Les PNM mobilisent également des recettes externes (fonds européens, collectivités, etc).

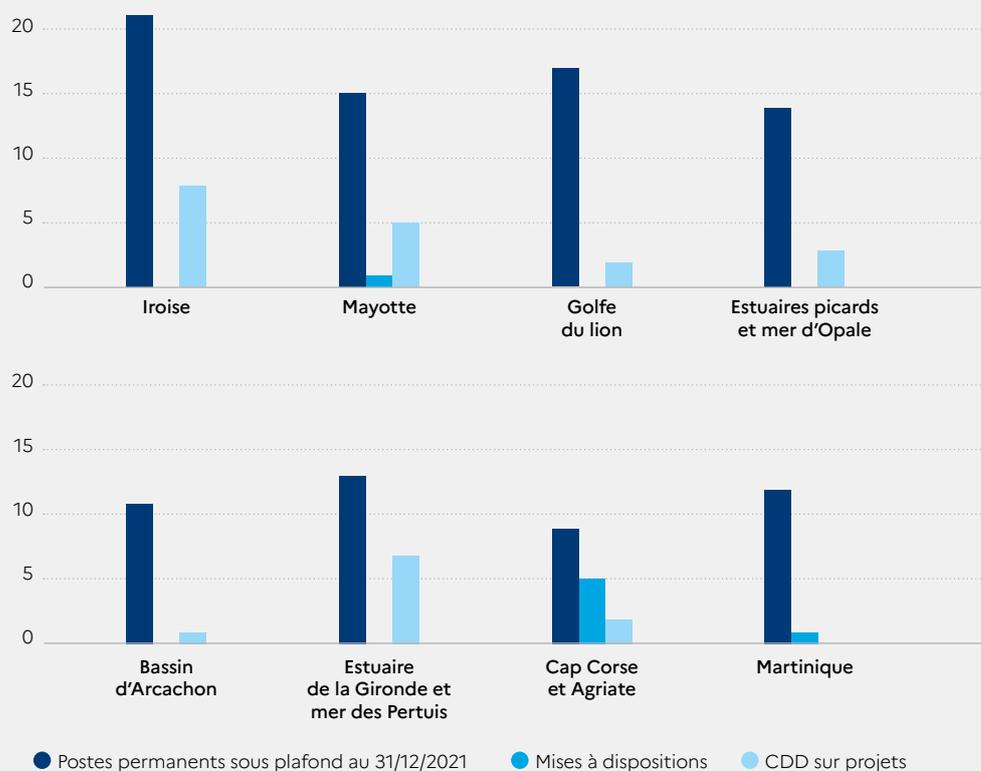
En 2021, 141 actes, qui regroupent des conventions de subventions, de recherche et développement, de coopération et des avenants à ces décisions, ont été engagés. Pour le plan de relance, dont la mise en œuvre a débuté en 2021, 33 actes ont été signés.

92 subventions (hors PDR) ont été accordées, pour un montant total de 975 396 €. Le nombre de subventions (hors PDR) est stable par rapport à 2020.

Les partenaires des PNM sont très variés : 116 partenaires ou bénéficiaires différents en 2021, allant d'établissements publics tels que l'Ifremer et des universités à des collectivités territoriales, des associations ou encore des établissements scolaires.

Enfin, 4 appels à projets ont été lancés en 2021 par les PNM.

### Les emplois affectés en 2021 dans les parcs naturels marins (situation au 31/12/2021)



Au 31/12/2021, le nombre d'emplois permanents sous plafond affectés dans les parcs naturels marins est de 112, grâce au processus entamé de redéploiement interne à l'OFB de 37 postes vers les PNM sur 3 ans afin d'accompagner leur mise en œuvre opérationnelle.

En complément de ces postes permanents, les PNM ont recours à des mises à dispositions de collectivités, des CDD pour des renforts ponctuels, des CDD sur projets (dans le cadre de projets financés sur recettes externes, essentiellement de l'Europe), des services civiques et des réservistes du ministère de la défense.

Plus spécifiquement pour les services opérations des PNM, le déploiement s'est poursuivi en 2021 avec le recrutement de 5 agents de terrain et la création du huitième service opérations au sein du PNM de Martinique. Désormais, au 31/12/2021, les huit services d'agents de terrain sont opérationnels et comptent 48 agents, dont 33 commissionnés et assermentés.

Le nombre d'inspecteurs de l'environnement au sein des PNM devrait progressivement augmenter au gré des formations commissionnement des nouveaux arrivants et des compléments de commissionnement prévus pour certains agents déjà affectés.



**Avec la contribution des agents des 8 parcs naturels marins et de la Direction des aires protégées.**

Rédaction coordonnée par Sophie Bougard,  
 Direction des aires protégées, Service d'appui aux aires protégées en gestion directe et aux aires marines protégées (Pôle de Brest), sur la base des rapports d'activité des 8 PNM.

Juillet 2022



[www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)

@OFBiodiversite

